



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers le 22 novembre 2021

Dégradation très inquiétante des indicateurs sanitaires : appel à la plus grande vigilance

En moins d'une semaine, la situation sanitaire en Maine-et-Loire s'est à nouveau très fortement dégradée, plaçant le Maine-et-Loire parmi les trois départements les plus touchés de France métropolitaine actuellement.

Le taux d'incidence du département a dépassé le seuil des 240 cas positifs pour 100 000 habitants avec un taux de positivité de 6,7, alors qu'il s'établissait à 141 il y a 7 jours. Le taux d'incidence est toujours en augmentation chez les personnes âgées de plus de 65 ans, avec un taux établi à 229,3.

Tous les territoires du département sont touchés et dans certaines agglomérations, le taux d'incidence est bien supérieur à 300.

Plus de 158 classes sont fermées actuellement pour 148 écoles impactées.

La pression sur le système hospitalier s'accroît également, avec 74 places occupées en hospitalisation conventionnelle et 32 places occupées en réanimation.

Dans ces conditions, Pierre ORY, Préfet de Maine-et-Loire, rappelle que les mesures de freinage en vigueur sont les suivantes :

Le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus dans tous les lieux et/ou lors des activités soumis au passe sanitaire, et plus précisément :

- Les salles d'auditions, de conférences, de réunions ;
- Les salles de concerts et de spectacles ;
- les salles à usages multiples, sauf lors de la pratique d'une activité physique ou sportive ;
- Les cinémas ;
- Les chapiteaux, tentes et structures ;
- Les établissements de culte lorsqu'ils accueillent des activités culturelles ;
- Les établissements sportifs clos et/ou couverts, sauf lors de la pratique d'une activité physique ou sportive ;
- Les salles de jeux, escape-games, casinos ;
- Les foires et salons ;



- Les musées et salles d'expositions temporaires ;
- Les bibliothèques ;
- Les bars et restaurants lors des déplacements à l'intérieur de l'établissement ;
- les fêtes foraines.

En extérieur, sur les espaces publics concentrant une forte densité de personnes, dès lors que la distanciation physique ne peut être respectée, le port du masque est également obligatoire pour toutes les personnes de 11 ans et plus :

- rassemblements de personnes tels que les manifestations, spectacles de rue, feux d'artifice, fêtes foraines, foires, etc... pour lesquels le passe sanitaire n'est pas exigé ;
- marchés, brocantes, ventes au déballage et assimilés ;
- files d'attente : commerces, concerts, cinéma, établissements sportifs... et aux abords des centres commerciaux ;
- rues et zones piétonnes très fréquentées ;
- aux abords des gares, gares routières et dans les stations de bus et tramway ;
- aux abords des lieux de cultes ;
- aux abords des établissements scolaires et extrascolaires aux heures d'entrée et de sortie.

En complément du port du masque, **le contrôle du passe sanitaire doit être scrupuleusement respecté** et mis en œuvre par les professionnels ou les particuliers dans les lieux ou événementiels concernés par cette mesure. **Le passe sanitaire ne dispense pas de l'application rigoureuse des gestes barrières** : distanciation physique, désinfection des mains, aération des espaces clos et port du masque. Les contrôles de ces mesures par les forces de l'ordre seront renforcés dans les prochains jours et jusqu'en fin d'année.

Rappelons par ailleurs qu'un schéma vaccinal complet protège des formes graves de la maladie et réduit le risque de décès, notamment pour les personnes âgées et les plus à risque, mais n'empêche pas la circulation du virus. Près de 50 % des personnes éligibles au rappel vaccinal ont reçu une troisième injection, mais l'effort doit continuer et de nouveaux créneaux de vaccination seront ouverts dans les centres ces prochains jours.

Dans ce contexte, il est indispensable que les plus de 65 ans soient particulièrement vigilants dans leurs activités collectives, car c'est surtout dans leur tranche d'âge que les contaminations se multiplient. Il leur est instamment demandé de procéder sans délai à leur rappel vaccinal, pour celles qui n'auraient pas encore reçu leur troisième dose.



	Taux d'incidence au 22 novembre 2021	Taux d'incidence J-7	Taux de positivité du jour
Région PDL	192.8	123.4	5.5
Département 49	242.3	141.0	6.7
Département 49 + 65 ans	229.3	177.3	7.8
ALM	185	125	5.5
CC Anjou bleu	87	111	3.7
Cholet agglo	240	113	6.5
CC Vallée du Haut Anjou	182	133	5.1
CC Loire Layon Aubance	175	96	5.2
Mauges communauté	293	155	7.6
Saumur agglo	409	220	9.6
CC Baugeois Vallée	324	167	9.2
CC Anjou Loir et Sarthe	340	151	6.7

